



procedure d annulation du mariage

Par **etoile77**, le **14/05/2013** à **17:29**

bonjour

je suis française j'ai contracté mon mariage en algérie

après une demande de ccam au consulat de france et la publication des bans à la mairie en france après j'ai transcrit mon mariage à Nantes en 2011 mon mari est venu en mai 2012 il a eu sa carte de séjour finie le 05/05/2013

il a un CDI et son patron l'aide pour rester en France moi j'ai signalé à la préf

est-ce possible d'annuler le mariage car je voulais divorcer et lui il dit qu'il ne signe pas tant que je ne signe pas pour sa carte de 10 ans

la préf m'a conseillé une annulation mieux que le divorce dans mon cas

que me conseillez-vous

avec mes remerciements anticipés pour votre aide

Par **youris**, le **14/05/2013** à **17:43**

bjr,

sauf que je ne vois pas quelle raison invoquée pour demander la nullité du mariage. selon l'ancienneté du mariage l'annulation me semble impossible sauf à prouver un vice du consentement ou que le mariage n'avait pour but que de permettre à votre mari d'obtenir un titre de séjour.

pour que votre mari ait sa carte de 10 ans il faut être marié depuis 1 an minimum et que la vie commune n'est pas cessée.

donc vous quittez votre mari et vous dites à la préfecture qu'il n'y a plus de vie commune avec votre mari.

après 2 ans de séparation, le juge ne pourra vous refuser le divorce et l'accord de votre mari ne sera pas nécessaire.

je vous conseille de voir un avocat.

cdt

Par **Jibi7**, le **14/05/2013 à 18:09**

Peut être y a t il des pistes d'annulation s'il était question de mariage forcé ou de ce qu'on appelle les mariages gris (escroquerie affective ou financière) ou de statut incompatible avec le droit français : polygamie par ex..

Un juriste spécialisé en droit international pourra vous aider en connaissant votre dossier.

Par **etoile77**, le **14/05/2013 à 18:23**

bonjour

MERCI POUR VOS REPONSE RAPIDE ET L INTERET QUE VOUS AVEZ PORTEZ A MON PROBLEME

EFFECTIVEMENT JAI VU UN AVOCAT POUR DIVORCER MAIS QUAND JAI FAIT PART A LA PREF CONCERNANT SON TITRE CONJOINT DE FRANCAIS IL MONT DIT QIL PEUT Y PRETENDRE MEME AVEC RUPTURE DE VIE COMMUNE ET DIVORCE ET CEST L AGENT QUI MA DIT QUNE ANNULATION EST PLUS EFFICACE

JUSTEMENT JE ME SUIS MARIEE AVEC UN COUSIN ET JE SOUFFRE DE PHOBIE DE LA FOULLE IL ONT PROFITE EN ALGERIE DE MA VULNERABILITE ET FRAGILITE POUR ME CONSEILLER MON COUSIN

JAI VOULU DIVORCE DES SON ARRIVE EN FRANCE ENMAI 2012 MAIS MON CALVAIR ET CELUI DE MA MERE ONT COMMENCE TTE LA FAMILLE A DOS CHANTAGE AFFECTIF DE RUPTURE DE TOUT LIEN FAMILIALE ET MON MARI DE BLOQUER LE DIVORCE I JE SIGNE PA LA FEUILLE DE VIE COMMUNE

JE SIGNALE QE 2 SEMAINE APRES SON ARRIVE CHAMBRE SEPAREE CAR JA LAI ENTENDU MANIGANCER SUR SKYPE

MAIS MA MERE A CEDE AU PRESSION FAMILIALE ET NE LA PA MI A LA PORTE MAI IL NA JAMAI PARTICIPE A AUCUN FRAI NI POUR MOI NI MA MERE LOGE NOURIT BLANCHI GRATIUT ET SON ARGEN PART O BLED IL DI QIL ES PROTEGE PAR LES ACCOR FRANCO/ALGERIEN EN PLUS SON PATRON VEUT LAIDER CAR IL LUIA DIT QUE JETAJ FOLLE ET ON LUI A CACHE MAINTENANT JE ME SENT ENFONCE ET SANS DEFENSE CAR PENDANT QE LA FAMILLE MA OPPRESSE ET EMPECHER DE FAIRE MES DEMARCHE LUI IL A COGITE JESPERE QE MOI OSSI JE SUIS PROTEGE PAR MON PAY ET SA LEGISLATION

EXCUSE POUR LE LONTEXTE CAR JE NEN PEUT PLU

MERCI ENCORE

Par **etoile77**, le **06/06/2013 à 10:02**

bonjpour

merci merci a youris etjibi7 pour votre éclairage

pouriez vous continuer votre acte et m éclairer le problème postéprecedement
et encore un brag merci pour les benevoles